moignant, que je suis parfaictement

718

A Mad. de Coligny
le 17 de May
1636.

Madame;

Je feray response à la belle lettre qu'il vous a pleu [illegible]
le ... quand une eloquence plus forte encor que la
vostre m'aura persuadé que c'est à moy que vous avez
parlé. mais [illegible] voyant aussi peu d'apparence de
l'orateur, que de la verité de la these, je [illegible]
vous supplie très-humblement d'aggréer que je tienne cette illustre [illegible]
pour interceptée, et [illegible] sache gré à la fortune
d'avoir descouvert en quelle sorte vous distribuez ou il appartient
la faveur de vos applaudissements [illegible]
[illegible]

Cette equivoque presupposée, et que parmi une quantité
de lettres celle-cy ayt emporté la superscription d'
autre, comme il arrive que les faveurs de la pluye
ou de la rosée ne tombent pas tousiours a plomb sur les
endroits qui les attendent par droict de nature, mais
se divertissent dans la presse des meteores, j'ose vous
importuner Madame d'une seconde requeste et insister, que
donques ma vraye lettre me soit rendue, et
qu'il me soit permis de revoir qui je suis dans
un miroir qui ayt de la proportion à mon visage
ou au moins ne double point celle de ses objets. Je m'offre franchement
au change, et pourveu qu'il vous plaise me donner ce qui est à moy
je tiens prest à toute heure ce que vous avez [illegible]
à quelqu'autre, qui ne peut avoir prins qu'à injure
les veritez que j'estime que vous m'avez dites. [illegible]

Labyrinthe, Madame. Il en ay. Je sens commun trouble, et jusques à ce
qu'il vous aura pleu ou la [illegible] dissoudre je ne [illegible] signifiay que d'une main
paralytique, bien que tousiours [illegible] conduitte d'une intention très-sainte
et inmaniable que j'y [illegible] Tous les interests de M. de Balzac, que je prends à
vous [illegible] autant que je dois chérir l'honneur de
vos bonnes graces en me declarer dans ma [illegible]